

Le 9 juillet 1999

REF. : CD/VL/RESTITUTION
AFFAIRE SUIVIE PAR : Claude DUMONT
NOR INT A 99 00154C

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

à

Mesdames et Messieurs les Préfets

~~~~~

**OBJET** : Rapports d'information du premier trimestre 1999.

**P.J.** : 1

Les circulaires des 12 et 21 avril 1999 ont procédé à la refonte des rapports d'information que vous adressez chaque trimestre au ministre.

Cette réforme a permis de présenter au ministre une restitution offrant une vue synthétique de la situation nationale, en soulignant les sujets le plus fréquemment traités et les tendances qui se dessinent.

Il m'a semblé utile de vous adresser ce document afin de vous permettre de situer les problématiques de votre département dans le contexte national.

Le directeur général de l'administration

Christian FREMONT

# **SYNTHESE DES RAPPORTS TRIMESTRIELS DES PREFETS**

## **Premier trimestre 1999.**

La présentation des rapports trimestriels des préfets a été modifiée par la circulaire du 12 Avril 1999. Les rapports relatifs au premier trimestre 1999 sont donc les premiers rédigés selon le nouveau dispositif. La synthèse porte sur 95 rapports (hors Corse du Sud et Dom).

Certains sujets sont traités dans des rubriques différentes, selon la tonalité que veulent leur donner les préfets : mise en œuvre de politiques gouvernementales, affaires spécifiques du ministère de l'Intérieur, voire affaires d'intérêt local. La synthèse respecte ces choix.

Le 7 juin 1999.

## **LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT**

Dans cette rubrique, les rapports des préfets traitent des sujets suivants :

- l'emploi (emplois jeunes, réduction du temps de travail) : 83, soit 87 %
- la lutte contre l'exclusion, la solidarité et la santé : 61, soit 64 %
- l'aménagement du territoire (CPER, PAT, fonds structurels européens) : 50, soit 53 %
- la sécurité et la prévention de la délinquance : 36, soit 38 %
- la politique de la ville : 30, soit 31 %
- l'environnement : 16, soit 17 %
- l'agriculture : 13, soit 14 %.

### **1 - EMPLOI ET COHESION SOCIALE**

#### **1.1 Du dynamisme des emplois - jeunes à la lenteur du dispositif de la loi sur la réduction du temps de travail.**

Le programme « nouveaux services – nouveaux emplois » est très bien engagé. La plupart des départements pensent atteindre l'objectif assigné par le ministère de l'emploi et de la solidarité. Pour autant le rythme de création des emplois-jeunes connaît un fléchissement (le rythme actuel est 4 fois inférieur à celui de 1998 pour le département du Doubs). Les préfets s'emploient à relancer le dispositif notamment auprès des collectivités locales qui restent en retrait par rapport aux associations, comme le remarque tout particulièrement le Doubs, le Finistère, la Loire-Atlantique. Les préfets de la Mayenne et de la Vienne observent que les emplois-jeunes profitent essentiellement aux jeunes diplômés.

La réalisation des objectifs fixés par le ministère de l'emploi et de la solidarité est plus difficile concernant les CES et CEC. « Le recentrage de ces contrats sur les personnes les plus défavorisées a été effectué mais au prix d'un nombre de contrats inférieurs aux prévisions au cours du premier trimestre. » (Loire-Atlantique). Même constat pour le Préfet de Seine-Saint-Denis : « la priorité donnée aux CES risque de se traduire par une inadaptation des moyens de l'Etat à la situation spécifique de l'emploi en Seine Saint Denis ».

Le préfet du Var observe : « le taux de réalisation de l'objectif assigné en terme de CES dans le cadre du programme globalisé souffre des phases de ralentissement puis d'activation qui se sont succédées ces derniers mois » et le préfet de la Loire précise que « la baisse des crédits pour les SIFE a été trop brutale et la relai pour les CES et CEC est très lente à prendre ».

En revanche le dispositif du passage aux 35 heures a connu un démarrage lent ; toutefois le mouvement semble s'amorcer. Les départements des Alpes de Hautes Provence, Charente maritime, Haute Garonne, Morbihan, Saône et Loire, Sarthe et Yvelines notamment soulignent que la majorité des accords concernent en premier lieu des petites entreprises.

Nombreux sont les préfets (Rhône, Haute Saône, Vienne, Hauts de Seine, Morbihan, Var, Vaucluse ) relevant l'attentisme des chefs d'entreprises. Ces derniers seraient en attente du contenu de la nouvelle loi pour connaître le cadre juridique définitif de la réduction du temps de travail. Selon le préfet des Vosges « cet attentisme d'une 2<sup>ème</sup> loi « miracle » s'explique essentiellement par les consignes syndicales patronales. »

### **1.2 Mise en œuvre de la loi de lutte contre l'exclusion :**

Les dispositifs prévus par la loi relative à la lutte contre l'exclusion (CASU, formulaire unique, charte de prévention et de traitement des expulsions locatives...) sont entrés dans leur phase opérationnelle de manière échelonnée. Leur mise en œuvre a suscité une importante mobilisation des services de l'Etat « dans un esprit interministériel nouveau qui est dans l'ensemble bien vécu » selon le préfet du Cantal. Des pôles interservices ou missions interministérielles de lutte contre les exclusions ont été créés notamment dans le Lot, le Lot et Garonne, le Haut Rhin, le Cher, la Sarthe afin de coordonner ces dispositifs. Toutefois, des difficultés dans la mise en œuvre de cette loi sont soulevées et des améliorations souhaitées.

Les difficultés constatées notamment en Seine et Marne, Eure, Calvados, Aveyron tiennent à la nature de la collaboration avec le Conseil général. De même dans l'Indre et Loire, le préfet considère que le Conseil général « ne s'implique pas dans le dossier autant qu'il le devrait », le Préfet du Territoire de Belfort constate que « le Conseil Général, plus important financeur de l'aide sociale, exprime des réticences, à l'égard de l'harmonisation des aides et y voit une atteinte à la liberté de sa politique ». Le préfet de la Loire considère que l'une des difficultés est la disparition des travailleurs sociaux rattachés au service de l'Etat.

A la marge, quelques préfets ( Indre et Loire), à l'instar de celui du Doubs, souhaitent simplifier le « dispositif qui reste trop complexe, notamment pour les usagers ». Le préfet de Haute Corse observe que « les membres de la CASU ont souvent du mal à définir ce qui relève de l'urgence absolue ou non, de ce qui relève d'un traitement global sur le long terme, traitement coordonné des aides, qu'elles soient urgentes ou non. Cette distinction, malaisée à établir provoque inéluctablement un engorgement des affaires ». Le préfet de Gironde dénonce « l'extrême complexité de cette loi, dont les décrets d'application ne sont pas tous publiés, et les chevauchements de compétences dans le domaine de l'aide sociale font de son application un chantier lourd ».

## 2 - LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

Si les consultations conduites dans le cadre du CPER sur la stratégie de l'Etat en Région semblent « sans précédent » (Côte d'Or) et suscitent un réel intérêt de la part de l'ensemble des partenaires, elles « confirment les attentes fortes des élus en matière d'infrastructures de transport et de routes en particulier », pour reprendre les termes du préfet de Haute-Garonne. Cette préoccupation apparaît également dans les départements du Calvados, de la Côte d'Or, du Doubs, de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Meuse, du Puy de Dôme, de Paris et de la Seine-Maritime, Gironde, Yvelines.

Le préfet du Loiret souligne « une tension avec les conseils généraux peu associés actuellement à l'élaboration du contrat de plan et qui ressentent ce fait comme une mise à l'écart ».

Parallèlement sont menés les travaux sur les schémas de service collectifs. Alors que le préfet d'Ille et Vilaine souligne l'intérêt de cet exercice et sa complémentarité avec les commissions du CPER, regrettant les délais impartis qui ne permettront pas d'atteindre les objectifs ambitieux, le Préfet du Rhône dénonce la « lourdeur du processus » et les problèmes de lisibilité.

A l'instar du préfet de Moselle qui souligne l'obligation de réaliser « l'exercice dans un contexte d'incertitude (LOADT, loi sur l'intercommunalité en cours d'examen au Parlement) », des critiques sur l'absence d'information sur les futurs zonages communautaires et de la PAT sont exprimées.

Concernant la PAT, certains préfets déplorent l'insuffisance d'information qui leur est communiquée. Ceci conduit le préfet de Seine-Maritime à dénoncer « le décalage entre les travaux en chambre de la DATAR et la réalité économique et sociale ».

Enfin, l'inquiétude des élus sur la réforme des zonages de la PAT et communautaires est une question récurrente.

## ETAT DE L'OPINION

Cinq sujets retiennent particulièrement l'attention de l'opinion :

### 1 – Le conflit dans les Balkans

On retiendra que sur 95 réponses, 86 rapports évoquent cette question.

Si l'on assiste à une mobilisation en faveur des réfugiés, parfois sans précédent, l'opinion reste réservée sur un accueil massif des populations albanaises du Kosovo sur notre territoire. On note par ailleurs des interrogations sur la pertinence de la stratégie de l'OTAN, de même que, dans une moindre mesure, une inquiétude sur les suites du conflit, sa durée et les conséquences d'une éventuelle intervention terrestre.

Les mouvements d'opposition au conflit semblent actuellement sans prise sur l'opinion, les manifestations, à l'appel du PCF, de la CGT, du MRAP, de LO se traduisant, lorsqu'il en est fait mention, par le regroupement de quelques dizaines de personnes.

Au plan local les milieux serbes ou albanais restent discrets.

### 2 – Les questions agricoles

Après avoir beaucoup mobilisé, la réforme de la PAC examinée à Berlin, se traduit actuellement tout d'abord par un apaisement marqué des esprits (25 départements). L'accord semble globalement accepté comme le moins mauvais compromis, sous bénéfice de l'inventaire des mesures nationales d'application pour lesquelles chaque composante de la profession restera attentive.

On note d'ores et déjà des insatisfactions (agriculture de montagne : Cantal, Alpes-de-Haute-Provence et oléagineux : Cher, Lot-et-Garonne, Aude et Eure).

Les autres sujets sensibles que constituent le contrat territorial d'exploitation ou la situation des élevages (porcs, bovins, ovins) continuent à inquiéter, de même que la loi d'orientation agricole.

Les départements viticoles font état d'une situation favorable (indemnisation suite au gel notamment).

### 3 – Les élections européennes

Le sujet ne passionne pas. A l'indifférence de l'opinion s'ajoute le manque de perception des enjeux et l'absence de débat sur la politique européenne de la France.

#### **4 – L’appréciation de la situation économique, le climat social**

Parallèlement à une activité économique souvent considérée comme bien orientée (25 départements), on observe une absence de mouvements sociaux d’ampleur. En revanche, plusieurs préfets notent l’existence de conflits localisés, souvent liés à des projets d’évolution de localisation ou de suppression de services publics (22 départements), notamment lors de la suppression de postes d’enseignants.

Concernant la réduction du temps de travail, si l’opposition de chefs d’entreprises demeure parfois, ce thème semble désormais moins passionner qu’il y a quelques mois, le scepticisme quant aux créations d’emploi semblant l’emporter chez les salariés et les opportunités en terme de flexibilité trouvant quelque intérêt auprès des chefs d’entreprise. La 2<sup>ème</sup> loi est attendue.

Le chômage reste toujours présent dans les préoccupations de nos concitoyens (16 départements), malgré une embellie parfois signalée et un bon accueil des emplois jeunes (4 départements).

En outre la question des retraites mobilise l’opinion dans une douzaine de départements, notamment dans le secteur public.

#### **5 – L’insécurité**

Avec une acuité diverse, 31 départements évoquent les questions d’insécurité, notamment dans les secteurs très urbanisés. Sont successivement évoqués l’agacement et l’inquiétude de la population voire sa résignation face aux agressions et violences urbaines ainsi que leur irrationalité (92). Quatre départements pointent une incompréhension de l’action de la justice. L’annonce de la mise en place d’une police de proximité et d’adjoints de sécurité semble bien accueillie (5 départements).

## LES PROBLEMES LOCAUX.

Le tableau ci-dessous montre les différentes préoccupations d'intérêt local des préfets. On note, plus que les aspects purement politiques, la grande sensibilité des problèmes d'environnement.

Une analyse régionale montre qu'il y a peu d'effets de concentration des thèmes. En effet, à part 4 cas qui seront identifiés dans l'analyse thème par thème, il y a peu de régions dans lesquelles une majorité absolue des départements évoque la même question.

| Thèmes             | Difficultés économiques | Aménagement du territoire | Environnement | Justice | Politique | Agriculture | Services Publics |
|--------------------|-------------------------|---------------------------|---------------|---------|-----------|-------------|------------------|
| Nombre de réponses | 27                      | 8                         | 36            | 14      | 11        | 13          | 14               |

### 1. Les difficultés économiques

Un quart des préfets signalent en priorité les difficultés économiques que traversent les départements dont ils ont la charge. Elles concernent essentiellement dans les secteurs traditionnels (textiles et confection, industrie d'armement, métallurgie...).

6 départements (Aube, Deux-Sèvres, Indre, Loire-Atlantique, Somme, Vosges) souffrent des difficultés des industries de la confection ou de la chaussure. Aux problèmes liés à la compétitivité de ces secteurs, s'ajoute le mécontentement des industriels et des élus locaux concernés face à l'obligation de remboursement des aides issues du plan Borotra. 3 préfets (Finistère, Corrèze, Hautes Pyrénées) font état de la situation difficile des industries de défense, qu'il s'agisse de l'Arsenal de Brest ou des différents sites de GIAT-Industrie.

Deux phénomènes de concentration régionale apparaissent. En basse Normandie, les trois préfets signalent de telles difficultés, même si la situation du Calvados semble moins préoccupante que celle de la Manche ou de l'Orne. En Champagne –Ardenne, trois départements sur quatre font état de perspectives économiques sombres sur les bassins d'emplois de Reims et surtout de Saint-Dizier.

### 2. Réorganisation des services publics

12 départements font état d'inquiétude liées à des restructurations ou des fermetures de services publics envisagées ou confirmées.

?? *Santé publique* : 7 préfets (Ain, Aisne, Allier, Aveyron, Drôme, Lot et Hauts-de-Seine) soulignent l'impact négatif sur les élus et l'opinion publique de l'annonce de fermetures de services dans les hôpitaux, le plus souvent à la suite de décisions de l'Agence régionale de l'hospitalisation.



?? *Carte scolaire* : 4 départements (Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Puy-de-Dôme, Tarn-et-Garonne) font état des inquiétudes liées à l'élaboration de la carte scolaire et notamment à l'annonce de fermetures de classes en milieu rural.

?? *Divers* : le préfet des Deux-Sèvres évoque l'impact de la réforme de la carte judiciaire – suppression du TGI de Bressuire qui s'ajoute à celle de la Chambre de commerce -. Le Puy-de-Dôme et les Alpes-de-Haute-Provence font état d'inquiétudes face aux menaces pesant sur l'ensemble des services en milieu rural (Poste, Gendarmerie, Trésor,...).

### 3. Politique.

Les questions les plus souvent évoquées sous cette rubrique ont trait soit aux difficultés de fonctionnement de conseils municipaux ou généraux et à des élections partielles. A noter principalement, le nombre anormalement élevé, relevé par le préfet du Jura, de petites communes rurales présentant des difficultés de fonctionnement, liées à des questions, souvent, de personnes, « Mais, nombreux sont les maires de ces petites communes qui ont aujourd'hui les nerfs à fleur de peau et qui, pour des raisons parfois futiles, menacent de fermer leur mairie, de ne pas voter leur budget...Ces attitudes traduisent l'inquiétude réelle des responsables des plus petites communes ».

Cinq départements font état de «poussées régionalistes », dont trois départements bretons sur quatre. Si le phénomène terroriste reste très marginal, la majorité du mouvement breton ne se reconnaissant pas dans cette démarche, le préfet des Côtes d'Armor – où cinq attentats ont été commis depuis octobre – craint une recrudescence de ces actions du fait de l'absence d'interpellations des auteurs. Le préfet des Pyrénées-Atlantiques signale le soutien apporté par les élus locaux (80 conseils municipaux sur 159) à l'idée de créer un département Basque.

### 4. Justice

Sous ce thème, les préfets évoquent :

- Soit des contentieux opposant des élus et des organismes professionnels ou associations ( 3 cas) : Ardèche (contentieux sur le prix de l'eau) Creuse (contentieux opposant M. Chandernagor et les éleveurs de porc) plaintes des associations à la suite des irrégularités relevées par la CRC dans la gestion du conseil général.
- Soit des suites de contentieux mettant en cause directement des élus (11 cas) : Doubs, Drôme, Gironde, Indre-et-Loire, Isère, Lot, Oise, Haut-Rhin, Saône-et-Loire, Seine-Maritime et Var. La majorité des cas concerne l'ouverture d'informations judiciaires ou des mises en examen d'élus du Conseil général dans le cadre de passations irrégulières de marchés publics.

### 5. Environnement

C'est la rubrique qui regroupe le plus de dossiers délicats à gérer et suscitant des conflits au plan local.

|                       | Pollution | Nature<br>chasse | PPR<br>inondations | Ordures<br>ménagères | Problèmes<br>administratifs | infrastructures |
|-----------------------|-----------|------------------|--------------------|----------------------|-----------------------------|-----------------|
| Nombre de<br>dossiers | 8         | 6                | 2                  | 4                    | 9                           | 15              |

?? *Pollution* : il s'agit de cas identifiés de pollution de sites : Alpes de Haute Provence : mercure, Ardennes, Marne : thorium, Tarn et Garonne : centrale de Golfech (amibes)...Le préfet de la Haute-Vienne signale une campagne de mesure de radon dans les écoles, lancée par le secrétariat d'Etat à la santé, dont les résultats risquent d'être très défavorables, ce qui conduira à décider des travaux importants à la charge des collectivités.

?? *Nature – Chasse* : la question de la présence du loup est relevée par les préfets de Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence.

?? *Problèmes administratifs* : les préfets se font le relais d'une certaine irritation des élus sur les règles administratives dans le domaine de l'environnement et de relations tendues des élus avec le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (Pyrénées-Atlantiques).

?? *Infrastructures* : la gestion de la concertation avec les associations en vue de la construction d'infrastructures lourdes : autoroutes, lignes THT, constitue l'essentiel de cette rubrique. En outre, 3 préfets signalent les difficultés liées à la fermeture du tunnel du Mont-Blanc soit du fait de l'engorgement des autres voies d'accès (Savoie - Vallée de la Maurienne) ou de l'inquiétude suscitée par l'état des tunnels situés dans le département (Vosges, Cantal).

## 6. Aménagement du territoire

C'est un sujet, semble-t-il, encore marginal (5 départements). Les réflexions sur ce sujet reflètent essentiellement la forte attente des élus départementaux de contractualisation sur les infrastructures routières et leurs préoccupations en matière de zonage PAT ou européen (candidature de la Seine-Saint-Denis à l'objectif 2 des fonds européens).

## 7. Agriculture

Les questions évoquées par les préfets sous ce thème concernant, au delà de l'état d'esprit du monde agricole, les difficultés des exploitations soumises aux crises de la production porcine ou avicole, ou de la production d'oléagineux. Nombre d'exploitations d'élevage apparaissent, malgré les aides mises en place, dans une situation financière très difficile. Une région semble particulièrement sensible, la Bretagne : 3 départements sur 4 signalent des difficultés.

Deux points particuliers peuvent être soulignés : la forte tension sur les prix du champagne du fait de l'approche de l'an 2000 et de la restructuration de la profession, l'application des règles de sécurité alimentaire et leurs conséquences économiques sur une entreprise ou une filière : 2 épisodes de listéria (Epoisses en Côte-d'Or et Saint-Nectaire dans le Cantal) et un cas de tuberculose bovine nécessitant l'abattage de 800 têtes dans la Nièvre.

## CHAMP SPECIFIQUE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Cinq thèmes principaux sont traités par les préfets, avec des tendances nettement affirmées sur chacun d'entre eux.

### - **Etat d'esprit des personnels :**

Les préfets évoquent en premier lieu l'état d'esprit **des agents des préfectures**. Ce thème revient dans 75 % des rapports.

La grande majorité des rapports souligne la dégradation de celui-ci, à la suite notamment de la mesure de gratuité de la délivrance des cartes d'identité évoquée dans la moitié des rapports, qui continue de peser très lourdement sur les capacités des préfectures à traiter l'accueil d'usagers nombreux et exigeants.

La publication des rapports Roche et Charpin, sur le temps de travail et les retraites, ne suscite des réactions que dans certains cas très minoritaires (5 départements) : ces sujets paraissent très éloignés des préoccupations des agents.

Plusieurs rapports, quoique minoritaires, annoncent des conflits sociaux à venir si l'accumulation de missions nouvelles se poursuit, sans augmentation parallèle des moyens.

Seuls sept rapports, sur la cinquantaine qui traitent de cette question, signalent que le moral des agents est satisfaisant.

La moitié des préfets indiquent cependant qu'ils ont mis en place des projets de modernisation liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ou à des projets de réorganisation des locaux ou des services, qui doivent contribuer à dépasser les inquiétudes actuelles.

L'état d'esprit des **personnels de police** (abordé dans 50 % des rapports) paraît, en contrepoint, nettement plus contrasté : la plupart des préfets soulignent les préoccupations liées aux effectifs et aux départs en retraite, dont la compensation s'annonce délicate.

Quelques préfets signalent une inquiétude liée au changement dans les habitudes de travail avec le développement de la police de proximité.

Enfin, la polémique née des perspectives de réorganisation de l'implantation des forces de police et de gendarmerie semble lointaine : seuls une dizaine de rapports y font allusion pour souligner que les personnels considèrent que cette réforme est durablement abandonnée. Seuls deux préfets (Hérault et Seine et Marne) soulignent leur volonté de poursuivre cette réforme, dans un contexte local qui s'y prête.

Enfin, **chez les sapeurs pompiers**, la question de la départementalisation continue de susciter de nombreuses interrogations, présentes dans 47 % des rapports, qui entraînent dans plusieurs départements des mouvements de grève administrative sans que les situations apparaissent trop tendues, sauf dans deux départements (Charente et Marne). Les questions relatives au régime indemnitaire et au nombre de gardes à accomplir dominent. A titre très exceptionnel, quelques conflits entre professionnels et volontaires ou entre pompiers et SAMU (notamment dans la région de Rouen) sont mentionnés.

- **Les questions d'intégration et de sécurité sont également largement évoqués par les préfets.**

Plus des deux tiers d'entre eux reviennent sur **l'installation des CODAC**, la plupart pour signaler l'intérêt des partenaires associatifs, mais aussi des élus, autour de ce dispositif. Ils signalent néanmoins que l'Etat va devoir porter presque seul ce nouveau dispositif pour le faire vivre dans la durée. La plupart des préfetures ont mis en place des groupes de travail, confiés à des membres du corps préfectoral ou à des chefs de service déconcentrés. Seuls trois départements ont déjà organisé une deuxième réunion mais une dizaine d'autres envisagent celle ci avant l'été. Il est à noter que la taille des départements est relativement neutre quant au dispositif retenu.

**La délinquance des mineurs** n'occupe qu'une place très minoritaire dans les rapports : seuls 7 rapports y font allusion (dont, par exemple, le Doubs), pour en constater le niveau et, dans un cas, souligner l'absence de sanctions adaptées. Des développements sur la délinquance en général ne sont présents de façon spécifique que dans quatre rapports (dont l'Aude, l'Ille et Vilaine et la Seine et Marne), sans réelle nouveauté sur le sujet.

A l'inverse de très nombreux développements sont consacrés au développement de **la police de proximité** (40 % des rapports), dont l'ensemble des rapports souligne la bonne perception par les élus et les particuliers, **et au recrutement des adjoints de sécurité**, dont l'image est globalement positive dans l'opinion, et dont le recrutement se diversifie, même si le niveau général pose parfois problème, au point que certains recrutements doivent être différés au vu du niveau des candidats.

Plusieurs rapports analysent les **réactions des policiers** face à ces deux phénomènes : la plupart soulignent l'intérêt des policiers, mais quelques uns mettent en avant l'inquiétude des policiers professionnels face au niveau des ADS, de leur formation et de l'ampleur des missions qui leur est confiée.

Enfin, la mise en place des **contrats locaux de sécurité**, évoquée dans la moitié des rapports, suit son cours, avec dans certains cas des réticences liées au contexte politique local. Les préfets annoncent dans leur grande majorité des perspectives de signatures prochaines, qui sont porteuses d'attentes au niveau local et qui vont nécessiter une forte mobilisation des services.

- **L'intercommunalité** est évoquée par quelques préfets dans la perspective de l'adoption des projets de loi la concernant ;

Une quinzaine de rapports évoquent cette question en soulignant la réelle prise de conscience des élus des départements concernés à l'approche des nouveaux dispositifs. Plusieurs rapports analysent les perspectives d'organisation au niveau local et mettent en avant les premières réflexions autour de la notion de communauté d'agglomération. Cependant quelques préfets

mettent en avant les hésitations des élus devant l'apparition de ces nouvelles formes de coopération et leurs liens avec les « Pays ». D'autres rapports mentionnent également les demandes d'éclaircissements des élus sur les conséquences des réformes à venir sur les finances locales.

- quelques rapports, une dizaine, traitent, des **questions relatives aux étrangers**, pour signaler la fin de l'opération de régularisation et, dans quatre cas (Drôme, Indre et Loire, Loire Atlantique et Rhône) la persistance d'une activité des comités de soutien.
- Enfin, une dizaine de préfets évoquent **le passage à l'an 2000**, pour souligner la mobilisation des services de l'Etat sur ce sujet, qui se heurte à une certaine apathie des collectivités locales.

## **Synthèse des questions posées aux directions d'administration centrale.**

Le recensement des questions, en cours de traitement par les directions d'administration centrale, est révélateur des préoccupations des préfetures ; elles touchent essentiellement :

- aux problèmes des collectivités locales (40 % des questions sont adressées à la DGCL)
- aux conditions d'application de la réglementation (20 % des questions à la DLPAJ)
- aux moyens nécessaires au fonctionnement des services (12 % des questions à la DATAP, 12 % à la DPFAS).

La fréquence des questions est elle-même révélatrice de la sensibilité des matières abordées et de la difficulté d'interprétation des textes en vigueur ; ainsi,

- les questions posées à la DGCL portent elles plus particulièrement sur :
  - la fonction publique territoriale
  - les dotations
  - les interventions économiques et les marchés publics.
- une fraction significative des questions posées à la DLPAJ a trait à la police des étrangers, mais également aux conditions d'indemnisation des contentieux.
- outre les demandes de moyens, pour faire face notamment aux nouvelles missions, les questions formulées auprès de la DGA portent sur les questions électorales et le régime des associations.
- une moitié des questions posées à la DDSC a trait aux commissions et plans de sécurité.

En l'absence de référence systématique à l'ensemble des questions posées, il n'est pas à ce stade, envisageable d'en déduire des conclusions relatives à la disponibilité des différentes directions à apporter des réponses aux préfetures.

Tout au plus peut-on remarquer qu'un tiers des questions posées est toujours en attente de réponse, après un délai de trois mois, auprès des directions les plus sollicitées (DGCL, DLPAJ).